

CENTURY 21®

Immobilis

BAREME DES PRESTATIONS

I - LOCATIONS

Locaux à Usage d'Habitation

	Locataire	Propriétaire
Constitution du dossier visite, rédaction du bail	de 2 à 8 € TTC du m ² selon la surface et conformément à la loi alur	de 2 à 8 € TTC du m ² selon la surface et conformément à la loi alur
Etat des lieux	3 € TTC du m ²	3 € TTC du m ²
Honoraires négociation	-----	accord particulier

*La rémunération des personnes qui se livrent ou prêtent leur concours à l'établissement d'un acte de location d'un immeuble appartenant à autrui est partagée entre le bailleur et le locataire. (Art.5 de la Loi du 6 juillet 1989). Les prix s'entendent TTC aux taux de T.V.A. actuel.

Locaux à Usage Commercial ou Professionnel

Honoraires de Négociation :

2 mois de loyers H.T.

Honoraires de Rédaction d'Actes :

Bail de 6 ou 9 ans : 2 mois de loyer H.T.

Bail dérogatoire : 2 mois de loyer H.T.

Droit fixe d'ouverture de dossier : 80 € H.T.

Vacation et papeterie : 70 € H.T.

Hors formalités et droits d'enregistrement.

Rédaction d'Actes S.S.P.

Cession de Fonds de Commerce : 2000 € H.T.

Cession de Droit au Bail : 1400 € H.T.

Constitution de S.C.I. : 1000 € H.T.

Divers : à déterminer de gré à gré.

Hors formalités et droits d'enregistrement.

II - ADMINISTRATIONS DE BIENS

Gestion Courante

- De 6, 8, 10 % H.T. en fonction des prestations, sur l'intégralité des sommes, effets ou valeurs encaissées pour le compte du mandant (hors dépôt de garantie).
- Prestations complémentaires ou gestion de patrimoine important ou spécifique : à déterminer contractuellement. Les prestations courantes et complémentaires étant consultables sur demande.

le 1^{er} janvier 2019

Garantie Loyers Impayés et Détérioration Immobilière

- 5,35 % T.T.C. sur le montant quittancé mensuellement au locataire.

Garantie Loyers Impayés

- 3.95 % T.T.C. sur le montant quittancé mensuellement au locataire.

Protection Juridique

- 120 € T.T.C cotisation annuelle.

III - TRANSACTIONS

Les honoraires T.T.C sont à la charge de l'acquéreur

0 € à 30 000 €	3.900 €
30 001 € à 45 000 €	4.100 €
45 001 € à 50 000 €	4.500 €
50 001 € à 60 000 €	4.800 €
60 001 € à 65 000 €	5.000 €
65 001 € à 70 000 €	5.200 €
70 001 € à 75 000 €	5.300 €
75 001 € à 80 000 €	5.500 €
80 001 € à 90 000 €	5.800 €
90 001 € à 95 000 €	5.900 €
95 001 € à 100 000 €	6.000 €
100 001 € à 105 000 €	6.300 €
105 000 € à 110 000 €	6.500 €
110 001 € à 115 000 €	6.700 €
115 001 € à 120 000 €	6.900 €
120 001 € à 125 000 €	7.200 €
125 001 € à 135 000 €	7.500 €
135 001 € à 145 000 €	7.800 €
Au-delà de 145 001 €	5.5 %

IV – AVIS DE VALEUR / EXPERTISE

- a) Remise d'un rapport détaillé et d'un dossier d'évaluation complet : 180 € T.T.C.
- b) Expertise : honoraire de gré à gré

V - SYNDICAT DE COPROPRIETE

Négociation contractuelle des honoraires en fonction de la nature et de l'importance du Syndicat et de l'Immeuble.

Tarif de base sur lot principal : 150 € T.T.C

Toutes les prestations indiquées T.T.C dans le présent barème s'entendent aux taux de la TVA actuellement en vigueur.